



15ème législature

Question N° : 27299	De M. Jean-Marc Zulesi (La République en Marche - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > développement durable	Tête d'analyse > Recyclage des batteries au lithium	Analyse > Recyclage des batteries au lithium.
Question publiée au JO le : 10/03/2020 Réponse publiée au JO le : 13/10/2020 page : 7127 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le recyclage des batteries au lithium. On assiste aujourd'hui à une utilisation exponentielle des batteries au lithium notamment dans le secteur automobile mais aussi pour les vélos à assistance électrique (VAE). La consommation mondiale de lithium et de cobalt augmente sensiblement plus vite que la production. Le recyclage du lithium semble donc être un enjeu écologique majeur. Cependant, ce procédé rencontre plusieurs obstacles. Les batteries lithium-ion constituent une matière dangereuse, la puissance électrique résiduelle qu'on y trouve peut provoquer des incendies ou des explosions. Par ailleurs, le lithium qui s'est déposé sur l'anode peut aussi réagir avec l'eau pour produire de l'hydrogène et de l'hydroxyde de lithium, un puissant agent caustique. En l'état, le recyclage des batteries au lithium est une pratique énergivore, coûteuse et polluante. Cependant, cette filière est nouvelle et peut encore dégager des progrès techniques qui permettront un recyclage plus respectueux de l'environnement. Aussi, il s'interroge sur les mesures et aides que le Gouvernement envisage pour développer la filière de recyclage des batteries au lithium en France.

Texte de la réponse

La ministre de la transition écologique et solidaire considère effectivement que le recyclage des batteries en général et des batteries au lithium en particulier constitue effectivement un maillon important dans la chaîne de l'économie circulaire. En effet, le recyclage permet de réduire les impacts environnementaux liés à l'extraction minière de matières premières et les rejets en CO2 dans l'atmosphère liés à leur importation. De plus, la remise en circulation de ces matériaux dans l'économie permet de limiter l'enfouissement des déchets sur le territoire européen. Les industriels français du recyclage des batteries lithium figurent en bonne place en Europe. Deux groupes français, Eurodieuze industrie et la société Nouvelle d'Affinage des métaux (SNAM), représentent le tiers des capacités européennes de recyclage de ces batteries et ces entreprises sont prêtes à accroître encore leurs capacités de traitement. Une journée technique organisée fin mai par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et par l'association Record a permis de débattre sur la situation des métaux stratégiques utilisés dans les batteries et sur la criticité du lithium ainsi que sur le recyclage, l'écoconception et la seconde vie des batteries. Cette branche du recyclage est en effet en pleine évolution puisque pour l'heure le nombre de batteries au lithium usagées ne représente qu'une faible proportion des batteries de véhicules compte tenu de la récente commercialisation des véhicules équipés de cette sorte de batteries. Soulignons toutefois que la France affiche un



taux de recyclage de 75 % pour la catégorie à laquelle appartiennent les piles au lithium alors que la réglementation européenne lui assigne un objectif de recyclage de 50 %.